

Lettre de rentrée 2020 – design et métiers d’art – Lycée Professionnel

Cher(e)s collègues,

cette lettre de rentrée est l’occasion de vous apporter quelques précisions concernant une année scolaire 2020/2021 placée sous le signe de nombreux défis. Sans évidemment la remplacer, elle vise à pallier, en partie, à l’absence probable de réunion plénière cette année en raison du contexte sanitaire. Elle restera consultable sur le site disciplinaire académique.

Situation sanitaire

Nous accueillons cette année des élèves ayant perdu le lien physique avec l’école durant pratiquement six mois, si on excepte, pour certains, une courte reprise en fin d’année scolaire. Aussi, la « priorité absolue » de la circulaire de rentrée est-elle la consolidation des apprentissages en commençant par une identification des besoins de chaque élève, permettant d’y apporter une réponse personnalisée. Cet impératif s’impose évidemment aux enseignements de spécialités en métiers d’art et en design mais également à la matière générale *arts appliqués et cultures artistiques*. Il est raisonnable de prévoir une période de mise à niveau et de soutien s’étendant jusqu’aux vacances de la Toussaint, ou de Noël, si nécessaire.

La situation sanitaire actuelle amène à envisager le risque d’une mise en place ponctuelle de modalités de travail à distance. Suivant la situation pouvant en être la cause, mise en quarantaine d’un élève, d’un groupe, d’une classe ou d’un établissement, elle pourrait être totale ou associée à du présentiel. Ce risque demande à chacun d’anticiper la prise en main d’un tel format d’enseignement en s’appuyant sur l’expérience acquise l’année dernière et sur les ressources fournies par le site académique et le site disciplinaire national.

Transformation de la VP et nouveaux programmes

La transformation de la voie professionnelle et la mise en place des nouveaux programmes de matières générales entrent dans leur deuxième année. Elles concernent dorénavant la totalité du cycle CAP et les classes de seconde et de première des baccalauréats professionnels.

Nouveaux programmes

Ils abordent les champs du design et des cultures artistiques dans leur globalité, enrichissant, en premier lieu, la culture métier de l’élève par une meilleure compréhension de son environnement professionnel, complétant ainsi la dimension technique de sa formation. Ils sont également porteurs d’une ouverture sur d’autres horizons, notamment culturels, que le métier préparé.

- Pour rappel, dans les classes préparatoires à un CAP, chaque élève bénéficie, par quinzaine, quand sa classe compte plus de 17 élèves, de l’équivalent d’une heure en classe entière à laquelle s’ajoute une heure en demi-groupe. Soit trois heures pour leurs enseignants par quinzaine. En dessous du seuil de 17 élèves, la discipline dispose d’une heure hebdomadaire.
- Dans les classes préparatoires à un baccalauréat, la discipline est dotée d’une heure de formation hebdomadaire.

Chef-d’œuvre

Comme le précisent clairement les nouveaux programmes, notre discipline, qui prend sa pleine dimension au travers de projets, trouve toute sa place dans le cadre du chef-d’œuvre. Aussi peut-elle prétendre naturellement à une part des moyens horaires attribués à ce dispositif majeur de la transformation de la voie professionnelle.

- En classe terminale préparatoire à un CAP, le chef d’œuvre entre dans son année de concrétisation. Il sera évalué dans le cadre de l’examen, lors d’une sous épreuve professionnelle donnant lieu à un

oral de présentation de 10 minutes devant un jury composé d'un enseignant de matière générale et d'un enseignant de spécialité. Pour les établissements habilités au CCF, cette note sera complétée, dans une égale pondération, par la moyenne des notes afférentes au chef-d'œuvre obtenues durant l'année scolaire.

- À la présente rentrée, le chef-d'œuvre est mis en place en classe de première professionnelle.

Épreuve d'art appliqués et cultures artistiques

- En CAP, l'épreuve facultative d'arts appliqués et cultures artistiques est proposée aux élèves de quatorze filières (armurerie, ATMFC, bijouterie, charpentier bois, constructeur bois, menuisier, fabricant et installateur, ébéniste, esthétique, reliure, SDG, tapisserie d'ameublement). À partir de la prochaine session, elle n'est plus évaluée dans le cadre d'un CCF mais exclusivement sous une forme ponctuelle.

- En baccalauréat, les anciennes modalités du CCF, un dossier sur deux ans donnant lieu à une courte présentation orale, s'applique encore en classe de terminale. Si la situation sanitaire n'a pas permis la réalisation de la première partie du dossier en classe de première, il faudra prévoir la réalisation de la totalité du dossier, de façon plus condensée, en classe terminale.

Les nouvelles modalités d'évaluation liées au nouveau programme prévoient, pour les établissements habilités, un CCF concentrée sur l'année terminale. Il comprendra trois situations d'évaluation correspondant à chacune des phases de la méthodologie. La durée globale des situations sera comprise entre deux et quatre heures.

Je vous souhaite une bonne rentrée dans la situation inédite que nous connaissons et toute la réussite dans votre action quotidienne auprès des élèves.

Jean Borel
IEN design et métiers d'art



Annexe : liens utiles

- Circulaire de rentrée :
<https://www.education.gouv.fr/la-circulaire-de-rentree-2020-au-bulletin-officiel-305132>
- Site académique :
- <https://www.education.gouv.fr/rentree-2020-modalites-pratiques-305467>
- Site disciplinaire national
<https://designetmetiersdart.fr>
- Site disciplinaire académique :
<http://site.ac-martinique.fr/artsappliques/>
- Programme du CAP :
<https://www.education.gouv.fr/bo/19/Special5/MENE1908615A.htm>
- Programme du baccalauréat :
<https://www.education.gouv.fr/bo/19/Special5/MENE1908614A.htm>
- Ressources programmes :
<https://eduscol.education.fr/cid143740/aaca-voie-pro.html>
- Grilles horaires CAP :
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037833254&categorieLien=id>
- Grilles horaires baccalauréat :
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037833273&dateTexte=&categorieLien=id>
- Évaluation du chef-d'œuvre :
<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo4/MENE1934264A.htm>
- Évaluation des arts appliqués et cultures artistiques en CAP :
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000039034347&categorieLien=id>
- Évaluation des arts appliqués et cultures artistiques en baccalauréat :
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000042080678&dateTexte=&categorieLien=id>